

PROCES-VERBAL

de la

**Dix-neuvième session
de la Commission Mixte
de Coopération au Développement
entre
le Royaume du Maroc
et
le Royaume de Belgique**

(Rabat, le 19 mai 2016)

La dix-neuvième session de la Commission Mixte de Coopération au Développement entre le Royaume du Maroc et le Royaume de Belgique s'est tenue à Rabat, le 19 mai 2016.

Les deux délégations étaient conduites par :

· Côté marocain :

Monsieur Redouane Adghoughi, Directeur des Affaires européennes, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

· Côté belge :

Monsieur Frank De Wispelaere, Directeur Général a.i. de la Direction Générale Coopération au Développement et Aide Humanitaire au Service Public Fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement

Les allocutions prononcées à cette occasion par les deux Chefs de Délégation se trouvent en annexe du présent PV.

La composition des deux délégations ainsi que l'ordre du jour de la dix-neuvième session de la Commission Mixte maroco-belge figurent en annexe.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Les travaux de la dix-neuvième session de la Commission Mixte ont été ouverts par M. Adghoughi, qui a souhaité la bienvenue, au nom du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, aux membres de la délégation belge et aux représentants des Départements marocains, à l'occasion de cette 19^{ème} session de la Commission Mixte de Coopération au Développement entre le Maroc et la Belgique.

Il a indiqué que cette réunion s'inscrit dans le cadre d'une coopération, débutée en 1965, qui a évolué depuis lors, tout en gardant la centralité de l'objectif commun du développement. Il a souligné l'excellence des relations séculaires d'amitié et de coopération multidimensionnelle qui unissent le Royaume du Maroc et le Royaume de Belgique.

M. Adghoughi a rappelé, à cette occasion, les récents entretiens téléphoniques entre Sa Majesté le Roi Mohammed VI et Sa Majesté Philippe, Roi des Belges, et leurs résultats en termes de renforcement et d'impulsion stratégique du partenariat maroco-belge. Dans cet élan, il a noté avec satisfaction la visite au Maroc, du 28 février au 1^{er} mars 2016, du Premier Ministre belge, M. Charles Michel, et les résultats atteints,



ainsi que la visite du Ministre de l'Intérieur M. Mohamed Hassad à Bruxelles le 22 avril 2016.

Par ailleurs, l'application de la stratégie belge de coopération au développement avec les pays à revenu intermédiaire, ne doit aucunement se traduire par une régression de la coopération entre les deux pays qui a toujours été exemplaire.

A cet égard, M. Adghoughi a souligné l'importance d'explorer l'acquis considérable de cette coopération pour le mettre au service de la coopération triangulaire envers l'Afrique, qui représente une nouvelle perspective stratégique pour le partenariat maroco-belge.

De son côté, M. Frank De Wispelaere a remercié M. Adghoughi pour l'accueil réservé à la délégation belge et aussi pour la tenue de cette Commission Mixte, visant l'adoption d'un nouveau Programme de Coopération (PC) 2016-2020. Ce programme est caractérisé par les orientations suivantes :

- une approche fondée sur les droits et un appui à la croissance économique durable et inclusive ;
- un choix de thématiques qui correspond aux orientations de la stratégie belge pour la coopération avec les pays à revenu intermédiaire et qui prennent en considération les priorités sectorielles marocaines ;
- la recherche de complémentarité, voire de synergie, entre les interventions de tous les partenaires et l'intégration effective des thèmes transversaux.

Le chef de la délégation belge a mentionné que son gouvernement a entamé une réflexion sur l'utilisation des fonds publics dans la fonction publique qui pourront mener à des réductions budgétaires dans tous les secteurs y compris dans le budget de la coopération au développement. Il a souligné l'importance de réfléchir à l'affectation optimale des moyens disponibles pour le développement durable.

Malgré cette politique de restrictions, il a encouragé les deux parties à unir leur force afin de rendre la coopération belgo-marocaine plus performante, plus efficace et plus durable.

2. PRESENTATION DU PC 2016-2020 ET DES FICHES D'IDENTIFICATION DES PROJETS RETENUS

Le nouveau Programme de Coopération a été présenté. Portant sur quatre thématiques, il se décline en quatre fiches (en annexe à ce PV) comme suit :


3


1. Droits des Femmes et des Enfants : Programme de promotion et de protection des droits des femmes et des enfants, proposé par le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MSFFDS)

1.1 Amélioration de la protection contre la violence à l'égard des femmes :

- Direction de la Femme
- Coopération déléguée avec le UNFPA (FNUAP)
- Contribution belge de 1,25 M€
- Contribution du Maroc : Ressources humaines, appui logistique (niveau national et local)
- Contribution de FNUAP :
- Assistance technique et programmatique, appui logistique du bureau (chauffeur et véhicule du bureau avec les charges y afférentes)
- 50% du budget temps d'une spécialiste de programme, 50% du budget temps d'une assistante au programme et 10% du budget temps de l'associée financière.

1.2 Appui aux associations travaillant dans la lutte contre les violences faites aux femmes :

- Direction de la Femme
- Coopération directe avec la CTB
- Contribution de la Belgique : max 2 000 000 Euro
 - Appui financier direct aux associations travaillant sur la promotion des droits des femmes, ainsi que les associations gérant des centres d'écoute et d'orientation et/ou œuvrant dans le domaine de lutte contre les stéréotypes de genre ;
 - Renforcement de capacité, coaching, formation, etc.
 - Fonctionnement général
- Contribution du Maroc : indicative 500.000 Dhs
 - Frais de mission des fonctionnaires
 - Frais d'appui logistiques

1.3 Sensibilisation et communication de la population pour lutter contre les violences à l'égard des enfants :

- Direction de l'Enfance
 - Coopération déléguée avec UNICEF
 - Contribution belge de 1,25 M€
 - Contribution marocaine : ressources humaines, appui logistique (niveau national et local)
 - Contribution de l'UNICEF : 300 000€
- Concernant ce Programme, toutes les observations proposées par la Direction de la Famille, de l'Enfance, des personnes âgées du MSFFDS ont été retenues. Les deux Parties ont convenu d'apporter les modifications suivantes :



- Au niveau du point 1 Analyse sectorielle et contextuelle, paragraphe 7, la phrase : « Le travail domestique impliquant les enfants fait actuellement l'objet d'une attention particulière notamment à travers le projet de loi « Les conditions d'emploi et de travail des employés domestiques », en discussion au parlement, est intégrée dans ce paragraphe.
- Toutes les observations proposées par la Direction de la Femme du MSFFDS ont été retenues. Les deux Parties ont convenu d'apporter les modifications suivantes :
 - Au niveau du point 3 « Risques liés au programme sectoriel » : les paragraphes suivants sont intégrés :
 - « La coordination des synergies et des complémentarités des différents acteurs institutionnels est un enjeu crucial qui, s'il était insuffisamment maîtrisé pourrait constituer un risque majeur pour l'intervention ».
 - « Un manque d'inclusivité du dialogue entre la société civile et le MSFFDS ».
 - Au niveau du paragraphe 2 du point 7 « Cadre organisationnel et suivi du programme sectoriel » : il a été convenu de remplacer le terme « Comité de pilotage » par « Comité de coordination dont la composition sera définie lors de la formulation de l'intervention ».

2. Thématique Migration : Programme d'appui à la gestion de cette thématique, proposé par le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration (MCMREAM)

2.1. Appui à la Stratégie Nationale Immigration et Asile :

- Formation autorités nationales et locales et ONG sur la migration
- Formation professionnelle et à l'auto-emploi des réfugiés et migrants régularisés
- Direction des Affaires de la Migration
- Coopération directe avec la CTB
- Contribution belge de 4,6 M€
- La contribution marocaine sera déterminée lors de la formulation de l'intervention.

2.2. Appui à la Stratégie Nationale en faveur des MRE :

- Appui aux MRE de Belgique pour investissements productifs et solidaires au Maroc
- Direction de la Communication et de la Mobilisation des Compétences
- Coopération directe avec la CTB
- Contribution belge de 1,25 M€
- La contribution marocaine sera déterminée lors de la formulation de l'intervention.

- Concernant ce Programme, les remarques suivantes ont été soulevées :

5



- S'agissant de la composante relative à l'appui à la création d'un Bureau des Réfugiés et Apatrides dans la stratégie nationale d'immigration et d'asile, celle-ci n'a fait l'objet d'une identification, dans l'attente de l'adoption de la loi y afférente.
- Les deux Parties ont convenu que la contribution marocaine à chacune des deux interventions sera définie lors de la formulation des projets.

3. Entreprenariat : Programme d'appui au Développement de l'Entreprenariat féminin et des jeunes, proposé par le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales (MEAS) et l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi (ANAPEC)

- Appui au développement de l'entreprenariat des femmes et des jeunes
 - Département de l'Emploi et ANAPEC
 - Sur base des résultats du projet Min Ajliki
 - Dans plusieurs régions du pays
 - Coopération directe avec la CTB :
 - Pour les jeunes (hommes et femmes)
 - Contribution belge de 3M€
 - Contribution marocaine de 1,6M€
 - Coopération via l'APEFE prévue pour 2017-2020 pour les femmes
- S'agissant du Programme, au niveau du point 9.2 de la fiche d'identification, les deux Parties ont convenu de supprimer le paragraphe en italique et entre parenthèses qui introduit l'Objectif général.

4. Formation continue des cadres de la Fonction Publique : Programme de renforcement des compétences des cadres de la Fonction Publique au niveau central et local, proposé par le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (MFPMA) :

- Formation continue des cadres de départements et institutions publiques
- Modernisation de la Fonction Publique : e-gouvernance, simplification administrative, lutte contre corruption, éthique
- Régionalisation avancée
- Etudes et expertises courte durée
- Au niveau national et local
- MFPMA pour la coordination
- Coopération directe avec la CTB
- Contribution belge de 3,5 M€
- Contribution marocaine:

- Complémentarité assurée avec le budget de 1% de la masse salariale dont chaque département dispose annuellement pour la formation continue de ses agents.
 - Salaires et frais de mission des fonctionnaires impliqués dans la mise en œuvre de l'intervention.
 - Mise à disposition d'un point focal responsable pour la partie marocaine.
 - Frais d'appui logistique (salles de réunion, salles de conférences).
- S'agissant de ce Programme, la fiche d'identification a été approuvée sans remarques particulières.

A l'issue de l'échange de vues sur le Programme de Coopération 2016-2020 (PC) et sur les fiches d'identification, les deux Parties ont retenu l'observation suivante sur le PC:

- Au niveau du point 4.2.1.5 du Programme de promotion et de protection des droits des femmes et des enfants, il est convenu que la 1^{ère} intervention dénommée « Appui à l'opérationnalisation de l'Observatoire national de violence à l'égard des femmes » (ONVEF) couvrira un éventail plus large d'activités, au-delà de l'opérationnalisation de l'ONVEF.

Le PC 2016-2020 (en annexe du présent PV), ainsi que les quatre fiches (en annexe du présent PV) ont été adoptés par les deux Parties.

3. SUIVI DU PC 2016-2020

Le principe du développement d'une matrice de suivi comme outil schématisé de suivi périodique des résultats des interventions de coopération ci-dessus mentionnées est accepté.

Le format et le contenu de cette matrice de suivi seront convenus d'un commun accord entre les deux Parties dans un Comité des Partenaires (COMPAR) qui se tiendra avant la fin octobre 2016.

Une proposition de matrice de suivi sera soumise par la Partie belge avant fin juin 2016.

4. COMPAR POUR LE SUIVI PIC 2010-2013

Le dernier Comité des Partenaires pour le suivi de l'exécution du Programme Indicatif de Coopération 2010-2013 s'est tenu le 14 novembre 2014 à Rabat. Il a été convenu qu'un Comité des Partenaires sera organisé avant la fin septembre 2016, à Rabat, pour discuter de l'évolution dans l'exécution des projets du PIC 2010-2013, et ceci sur la base des rapports annuels 2015 de ces projets.

5. CONCLUSION

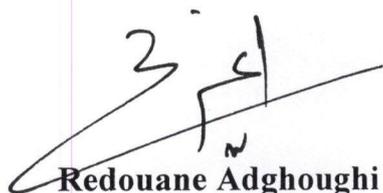
Les deux Parties se sont réjouies du climat amical et de confiance qui a régné tout au long des travaux de cette session.

La Partie belge a remercié la Partie marocaine pour son accueil chaleureux, son hospitalité et s'est félicitée de la finalisation et de l'approbation des fiches d'identification sectorielles dans cette Commission mixte.

Les coprésidents ont conclu la session en remerciant toutes les instances concernées pour la réussite de cette session.

Fait à Rabat, le 19 mai 2016, en deux exemplaires originaux, en langue française, les deux textes faisant également foi.

**Pour
le Royaume du Maroc**



**Redouane Adghoughi
Directeur
des Affaires européennes
Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération**

**Pour
le Royaume de Belgique**



**Frank De Wispelaere
Directeur général a.i.
Direction Générale Coopération
au Développement et
Aide Humanitaire
Service Public Fédéral Affaires
étrangères, Commerce Extérieur et
Coopération au Développement**

ANNEXES
DU P.V. DE LA COMMISSION MIXTE

- Programme de Coopération 2016-2020 (PC)
- Quatre fiches d'identification de Programmes d'Appui
- Agenda de la Commission Mixte
- Composition des délégations
- Discours de Monsieur Frank De Wispelaere, Directeur général a.i. de la Direction Générale Coopération au développement et Aide Humanitaire au Service Public Fédéral Affaires étrangères, Coopération au Développement et Commerce extérieur
- Discours de Monsieur Redouane Adghoughi, Directeur des Affaires européennes, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

